

DÉCLARATION DE LA CSI CONCERNANT LA SITUATION AU BAHREÏN

La Confédération syndicale internationale (CSI) condamne le gouvernement du Bahreïn pour avoir refusé d'accorder des visas à un grand nombre de syndicalistes de différents pays, y compris des représentants de la CSI et de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui devaient assister au Congrès de la Fédération générale des syndicats du Bahreïn (GFBTU), du 29 septembre au 1^{er} octobre. La GFBTU est affiliée à la CSI et compte un représentant au sein du Conseil d'administration de l'OIT. *« La décision du gouvernement du Bahreïn de refuser des visas sur une base sélective, dans le but d'empêcher la GFBTU de recevoir des délégations syndicales internationales constitue une atteinte au droit de liberté d'association. Il se méprend s'il croit qu'en refusant d'accorder des visas il pourra cacher à la communauté internationale le fait que des violations des droits syndicaux continuent de survenir dans le pays et que les efforts entrepris par le mouvement syndical envers la réconciliation nationale suite aux incidents de l'année dernière ont été largement ignorés »,* explique Sharan Burrow. *« Le gouvernement aura certainement beaucoup d'explications à fournir à l'OIT. »*

L'année dernière, des milliers de travailleurs, dont un grand nombre de syndicalistes et de dirigeants syndicaux, ont été illégalement congédiés sur la base de leurs opinions politiques et/ou au mépris du droit de liberté d'association. En novembre, suite aux pressions internationales, une commission tripartite de l'OIT fut mise sur pied, chargée d'examiner les cas de licenciement collectif, et ce en vue d'obtenir la réintégration des travailleuses et travailleurs sommairement congédiés pour leur participation aux mouvements contestataires. Bien que de nombreuses réintégrations aient eu lieu au sein des secteurs publics, les effectifs réintégrés n'ont pas toujours été réengagés aux mêmes postes et aux mêmes conditions. Le processus de réintégration semble être à l'arrêt. Plus d'un an plus tard, un grand nombre de travailleurs restent sans emploi, tant dans le secteur public que privé.

Malgré la promesse du gouvernement d'envisager la ratification de la Convention 87 de l'OIT sur la liberté d'association et de la Convention 98 relative à la négociation collective, aucun effort concret n'a été entrepris à ce jour en vue de la ratification de ces conventions ou la mise en conformité de la législation avec lesdites conventions.

La diffamation publique du mouvement syndical bat son plein, à grand renfort de bannières, d'articles et de blogs accusant sans fondement la GFBTU et des dirigeants spécifiques d'actes de trahison. Il en résulte un climat extrêmement hostile pour le mouvement syndical. C'est dans ce même contexte que le gouvernement soutient, à présent, la création d'un nouveau syndicat partisan du pouvoir en place, dans le but de marginaliser la GFBTU.

La CSI appelle le gouvernement à :

1. Appliquer immédiatement l'accord tripartite relatif à la réintégration des effectifs et faire en sorte que l'ensemble des travailleuses et travailleurs licenciés illégalement soient réintégrés à salaires et conditions équivalentes. Prendre les dispositions qui s'imposent en vue de la ratification des Conventions 87 et 98 de l'OIT et veiller à la pleine conformité de la législation nationale à ces normes. La législation nouvellement adoptée manque de satisfaire à ces conditions.
2. Mettre en œuvre immédiatement les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur le Bahreïn.
3. Engager un dialogue avec les syndicats et la société civile dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale de bonne foi.

Si le gouvernement manque de donner suite à ces recommandations, la CSI se verra obligée de maintenir sa demande d'ouverture d'une Commission d'enquête de l'OIT en vertu de la Convention 111.